

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 20 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS																			
Omnibus. Poste. On n'h.				Poste. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.				Omnibus. Omnibus. Omnibus.																			
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 15	PARIS. — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS. — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS. — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	CAHORS. — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS. — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45				
Mercuès	6 40	1 4	6 15	— Express	8			Sept-Ponts	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX.	» » »	» » »	» » »	Cabessut, halte	7 49	11 41	5 25	— Express	8			CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	ARCAMBAL.	8 2	12 4	5 36	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45
Parnac	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX.	» » »	» » »	» » »	Cieurac	5 11	10 46	5 58	Montauban. D	7 25	10 40	4 40	Vers	8 12	12 21	5 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
Luzsch.	7 1	1 23	6 35	M.-Libos. — D.	8 55	3	18	Montpezat	5 31	11 5	6 25	Founeuve	7 40	10 54	4 54	Saint-Géry	8 21	12 38	5 43	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
Castelfranc.	7 18	1 37	6 50	Fumel. — D.	8 42	3	18	Borredon	5 45	11 16	6 42	Albias	7 53	11 3	5 3	Conduché	8 35	1 5	6 6	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
Puy-l'Évêque.	7 30	1 43	7 3	Soturac-Touzac	8 55	3	30	Causade	5 55	11 27	6 50	Réville	8 44	11 13	5 12	St-Cirq, halte	8 43	1 14	6 13	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
Duravel	7 40	1 57	7 42	Duravel	9 3	3	39	Réville	6 5	14 36	7 8	Causade	8 36	11 25	5 24	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 23	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
Soturac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Puy-l'Évêque	9 11	3	48	Albias	6 13	14 44	7 18	St-Cirq, halte	9 5	1 44	6 33	St-Cirq, halte	9 5	1 44	6 33	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
Fumel	8 1	2 17	7 33	Castelfranc.	9 11	4	8	Montpezat	6 22	11 52	7 28	Cajarc	9 21	2 10	6 7	Conduché	9 12	1 35	6 39	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
M.-Libos. — A.	8 8	2 3	7 40	Luzsch.	9 38	4	16	Montauban. A.	6 39	12 7	7 45	Montpezat	9 18	11 56	5 54	Saint-Géry	9 28	2 22	6 55	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 45	Parnac	9 47	4	26	BORDEAUX.	10 40	6 05	» »	Albias	9 44	12 13	6 15	Vers	9 44	2 45	7 8	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercuès	9 58	4	38	TOULOUSE. A.	8 46	1 45	8 57	Cieurac	9 54	12 22	6 24	Toirac	9 44	2 45	7 8	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
				CAHORS. — A.	10 10	4 56	10 43					Sept-Ponts	10 7	12 34	6 36	Lamadelaine	9 58	3 10	7 21	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
												CAHORS. — A.	10 17	12 42	6 44	Cabessut, halte	9 57	3 10	7 23	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				
																PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45	CAHORS. — D.	8 20	9 50	7 45				

Cahors, le 27 Octobre

Prime exceptionnelle

OFFERTE

A TOUS NOS ABONNÉS ANCIENS ET NOUVEAUX

Par suite d'un traité passé avec une maison de photo-peinture, nous sommes en mesure d'offrir un très joli Portrait peint à l'huile, d'une grandeur de 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le Bon, donnant droit à cette prime, est délivré immédiatement dans nos bureaux et par correspondance.

Munis de ce Bon, nos Abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et l'adresser avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRENARD artiste-peintre, 107 bis, avenue Saint-Ouen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 fr. pour tout frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos Abonnés, de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le Bon de prime.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage, à la charge de l'abonné, serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

NOTA. — La photographie n'est pas rendue.

LE SPHINX

Autrefois on disait de Napoléon III : « Voyez combien il a l'œil profond... C'est le Sphinx. Il ne dit rien, mais si l'on pouvait connaître toutes les pensées, tous les calculs de ce puissant cerveau... Et parti du 2 décembre il nous conduisit à Sedan et à Metz. Telles furent, en France, les dernières étapes du pouvoir personnel.

Il est, à cette heure, un autre homme qui, prenant à son tour des airs de sphinx, nous donne une édition nouvelle de la profondeur de Napoléon III. C'est le général Boulanger.

Plus d'une fois, on a été frappé de l'analogie des procédés qu'il emploie avec ceux qui étaient chers à l'ex-empereur. Ce sont les mêmes flatteries, envers la populace, la même mise en scène.

Poléon, poléon, Nous l'aurons notre bon Napoléon, chantaient les camelots de 1849.

C'est Boulange, lange, C'est Boulanger qu'il nous faut, répètent sur tous les tous ceux de 1888.

Boulange vaut Poléon, à cette différence près, que Boulange n'est pas le neveu du grand homme. Il est vrai que quelques-uns de ses admirateurs lui avaient fabriqué toute une généalogie ; mais elle n'a pas eu de succès.

Ce qui n'en aura pas davantage ce sont les « explications » que M. Boulanger vient de fournir à la commission de révision sur le fameux projet, grâce auquel il prétend régénérer la France.

Lorsque Moïse, sur le Mont Sinaï, alla demander au Seigneur les tables de la loi,

Ainsi, nous sommes fixés sur ce point principal, n'est-ce pas : qu'on les a endormis en leur faisant respirer un stupéfiant.

— Oui, tout le prouve. — Eh bien, vous connaissez la formule de votre ennemi le docteur Hahnemann, le célèbre père de l'homeopathie, *similia similibus curantur* ?

— Qui ne connaît pas cette formule absurde, inventée par les ignorants ? répondit le docteur Loreau avec un écrasant dédain.

Bernard sourit sans répondre. Chacun, et le docteur Loreau tout le premier, suivaient avec un vif intérêt tous les mouvements de l'ancien coureur des bois.

Bernard commença par soulever doucement les deux hommes, complètement insensibles, les plaça assis sur le divan ; puis, cela fait, il choisit deux pierres parmi celles enfermées dans la boîte, et se tournant vers le docteur Loreau :

— Regardez, docteur, dit-il ; vous allez me voir appliquer cette formule qui vous enrage si fort.

— Allez, allez, monsieur le charlatan, répondit le docteur en riant, je ne vous quitte pas des yeux.

Bernard se courba sur les dormeurs, frappa pendant deux ou trois minutes les deux pierres l'une contre l'autre, comme s'il battait le briquet, puis il porta les pierres sous les narines des malades.

Il recommença quatre ou cinq fois ce singulier exercice sans se décourager, et sans paraître remarquer le sourire ironique qui déjà s'esquissait sur les lèvres du docteur Loreau.

Soudain, les dormeurs firent un mouvement ; un soupir gonfla leur poitrine, et sortit de leurs lèvres

il ne fut pas environné de ténèbres plus épaisses que celles dont M. Boulanger interrogé par les membres de la commission de révision sur la Constitution qu'il réserve à la France, a enveloppé sa pensée, — s'il en a une.

Demande-t-on à M. Boulanger s'il voterait, en ce qui concerne la nomination du Président, pour le suffrage universel, pour le second degré, pour un collège spécial, l'ex-ministre de la guerre fait cette étonnante réponse : « Je m'en réfère à la Constituante qui serait nommée. Si j'avais voulu spécifier, je l'eusse fait dans mon exposé des motifs. Je ne réponds pas. La question me paraît d'un intérêt tout à fait secondaire ».

Si les paroles de M. Boulanger n'avaient pas été sténographiées, ce serait à n'y pas croire.

Il s'agit d'une question constitutionnelle dont la solution a été dans le passé et serait dans l'avenir d'une importance capitale. M. Boulanger pirouette sur le talon de ses bottes et répond : « C'est d'un intérêt tout à fait secondaire ». Pour lui y a-t-il, d'ailleurs, quelque chose d'intéressant au monde, si ce n'est Boulanger, encore Boulanger, toujours Boulanger, à pied, à cheval, en landau ?

Un peu plus loin, M. Boulanger ayant fait entendre qu'il est partisan de la responsabilité du chef de l'état avec des ministres irresponsables — ce qui est un retour pur et simple à la Constitution impériale de 1852, — M. Laborde lui dit : « Comment l'entendez-vous ? Avec ce système, la responsabilité est dans les mots seuls. C'est le système de Napoléon III responsable devant le peuple et en même temps ayant seul le droit de convoquer le peuple dans

entr'ouvertes. Leurs paupières battirent comme si elles allaient s'ouvrir.

Les assistants, excepté Julian, qui depuis longtemps connaissait ce remède étrange, se regardaient avec une stupefaction qui, en toute autre circonstance, aurait été comique.

— La dose était forte, dit froidement Bernard. Et il se livra, avec une rapidité presque vertigineuse à son singulier exercice de battre le briquet avec les deux pierres.

Tout à coup, les deux hommes étendirent les bras, ouvrirent les yeux et regardèrent autour d'eux avec une expression de profond hébètement.

Puis, presque aussitôt, sans transition, l'œil s'éclaira, le regard reprit toute son intelligence. Cette fois, ils étaient complètement éveillés.

Leur premier mouvement fut de se lever du divan où ils étaient assis, mais Julian les retint.

— Restez, leur dit-il avec bonté. Ils laisseraient errer leurs regards autour d'eux avec une surprise croissante.

Ils ne comprenaient pas sans doute comment ils se trouvaient ainsi installés dans ce salon.

Cependant, ils obéirent et reprirent leur place sur le divan.

— Eh bien ! docteur, que pensez-vous, à présent, des remèdes des Peaux-Rouges ? demanda en riant Bernard au docteur Loreau.

— Je n'y comprends rien, sur mon honneur, répondit le docteur, tout en tâtant le pouls aux deux ressuscités : ces hommes sont bien éveillés, ils ne souffrent pas ; c'est prodigieux ! Il se rapprocha et prit avec une feinte indiffé-

ses comices. — Nous arrivons à des détails, s'écrie M. Boulanger pour toute réponse, et il pirouette de nouveau sur ses talons.

Des détails, fi donc des détails ! S'il s'agissait de la cravate ou de la fleur de M. Boulanger, à la bonne heure ! Cela en vaudrait la peine. Mais les articles essentiels de la Constitution de la France, ne pas se contenter de Boulanger, de Boulanger tout seul, quelle impertinence !

Mais voici le bouquet. L'honorable M. Bernard-Lavergne, qui est difficile apparemment et qui ne se tient pas pour satisfait, dit à M. Boulanger :

« Revenons aux relations de l'exécutif. Vous supprimeriez le Sénat ? Si nous avions une Chambre unique, admettriez-vous que cette Chambre nommât le chef du pouvoir exécutif ? Qui le nommerait, suivant vous, l'Assemblée unique ou le peuple ? »

M. Boulanger, persistant dans son système, répliqua : « C'est la Constituante qui décidera comment sera nommé ou révoqué l'exécutif. »

« Mais, au moins, reprend M. Laborde, si vous étiez constituant, que feriez-vous sur ce point ? Avez-vous un avis ? Pouvez-vous nous le dire ? J'en ai peut-être un, mais je le garde pour moi » répond M. Boulanger, et c'est tout.

Quelle désinvolture ! Tel est le Messie dont MM. Thiébaud, Rochefort, Laguerre, et Naquet sont les quatre évangélistes.

★ ★

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 octobre

Suite de la discussion du budget

La parole est à M. le ministre des finances pour

rence, une des pierres posées sur la table. Il la sentit et l'examina curieusement.

Mais comme cet examen menaçait de se perpétuer, Bernard lui prit doucement la pierre des mains, et la replaça soigneusement dans la boîte avec les autres.

Puis il referma la boîte et la fit disparaître dans sa poche, tout en disant, avec cette bonhomie railleuse qui était le côté saillant de son caractère :

— Permettez, docteur, ces pierres sont très rares à Paris, et même en Amérique : on ne les trouve que dans quelques contrées de l'Arizona et de la Sonora ; si l'une d'elles s'égarait, ce serait pour moi un grand malheur, car il me serait complètement impossible de la remplacer.

— Certes, certes, dit le docteur Loreau en riant pour cacher son désappointement ; c'est égal, moi voilà fixé sur un point que j'ignorais jusqu'à présent, et que je suis très heureux d'avoir appris.

— Lequel donc, docteur, s'il vous plaît ? — C'est que la médecine des Peaux-Rouges est homeopathique, fit-il en lui riant au nez.

— Que voulez-vous, docteur, reprit Bernard, toujours railleur ; ce sont des sauvages ; ils n'ont pas comme nous le temps de se soigner longuement quand ils sont malades. Aussi, pour être certains de guérir promptement, ils ont recours à la médecine naturelle, celle qui opère toujours avec succès, ainsi que je vous l'ai prouvé, n'est-ce pas ?

— Hum ! fit le docteur Loreau en se mordant les lèvres.

Et ce fut tout.

GUSTAVE AIMARD

A suivre.

107 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XVI

COMMENT N. PASCAL BONHOMME, ANCIEN CHEF DE LA BRIGADE DE SURETÉ, SE TROUVA SEUL DE SON AVIS, ET REFUSA DE DONNER SA LANGUE AUX CHIENS.

— Alors, vous ne trouvez pas mauvais, docteur, que j'essaie de les réveiller ?

— Avec vos petites pierres toujours ? dit en riant le médecin.

— Avec elles seules, je vous l'affirme, docteur ; ainsi ?

— Je vous y autorise de grand cœur, cher monsieur ; du reste, je vous avoue que je suis très curieux d'assister à cette singulière expérience, dont je nie à l'avance l'efficacité.

— Naturellement, fit Bernard en riant, la Faculté nie d'abord. — Bien, bien, nous sommes accoutumés aux brocards. Voyons, comment vous allez procéder ? — Oh ! bien facilement, docteur. Vous allez voir.

répondre aux divers orateurs qui ont pris la parole dans la discussion du budget.

M. Peytral s'étonne des critiques dont son budget a été l'objet; sans doute, il ne contient pas de réformes, mais ce n'est pas la faute du gouvernement.

Le budget de 1889 n'est qu'une reproduction du précédent; il ne méritait donc ni plus ni moins de faveur; il n'y a pas d'augmentation sensible dans les dépenses, bien que l'exécution de lois nouvelles crée 40 millions de charges en plus et bien qu'on ait fait entrer dans le budget ordinaire 140 millions du budget extraordinaire de la marine.

M. Daynaud a fait un rapprochement inexact entre le budget de 1885 et celui de 1889 pour faire ressortir une augmentation de dépenses de 420 millions.

Ce qui est vrai, c'est que de 1878 à 1888, les denrées ont augmenté considérablement; mais cela tient à des causes qui ne permettent pas à la majorité républicaine de ne pas voter les lois qui les ont amenées.

L'augmentation porte surtout sur l'instruction publique; quant aux fonctionnaires, leur nombre n'a pas augmenté autant qu'on l'a dit, et l'on a réduit les percepteurs, les receveurs particuliers et les trésoriers généraux.

L'intérêt spécial de la discussion, cette année, est dans le budget extraordinaire.

Des nécessités impérieuses obligent à conserver plusieurs années un budget extraordinaire de la guerre, et le gouvernement ne pense pas qu'on puisse faire appel à l'impôt pour faire face à ses dépenses.

M. Amagat affirme que l'augmentation budgétaire est bien d'un milliard. Il dit que la cause du déficit n'est pas dans l'augmentation des dépenses militaires. Le parti opportuniste n'est pas autorisé à couvrir ses fautes en découvrant la patrie. Le jour viendra où la majorité fera la liquidation.

La discussion générale est close.

Dans les couloirs. — Grande animation au Luxembourg, grâce au général Boulanger, à ses déclarations devant la commission de révision. L'ancien ministre de la guerre peut se vanter d'avoir mis à la torture les esprits de la Chambre haute; tous se demandent ce que cela veut dire, et aucun ne se trouve répondre à la satisfaction de tous. Il est impossible, pour l'instant du moins, de dégager l'opinion dominante au Sénat, de l'entassement de propositions auxquelles nous nous sommes heurtés.

Les uns ne voient que des mots dans les explications du général et déclarent que ces mots ne cachent rien; d'autres, plus circonspects, estiment que le général n'a pas voulu s'expliquer et qu'il n'en est que plus dangereux. Nombre des pères conscrits trouvent que M. Boulanger s'est agréablement moqué de la commission de révision et de ses électeurs.

Tout cela n'est pas absolument clair. La seule chose certaine, c'est qu'au fond, optimiste et pessimistes ne sont point rassurés et voudraient savoir qu'elle embûche se cache sous ce bloc enfariné.

INFORMATIONS

Paris, 25 octobre.

La saisie de la lettre de monsieur le comte de Paris. — Aujourd'hui, devant la première Chambre du tribunal civil de la Seine, l'affaire de M. Dufeulle contre le préfet de police a été appelée. Il s'agit, on le sait, de la saisie de la lettre adressée aux maires par Monsieur le Comte de Paris. Cette affaire a attiré beaucoup de monde au Palais.

La parole est donnée à M^e Louchet, l'honorable avocat de M. Dufeulle.

M^e Louchet a terminé sa remarquable plaidoirie en affirmant sa confiance dans l'indépendance du tribunal.

Sur la demande du ministère public, l'affaire est alors remise à huitaine pour les conclusions.

Le czar à Berlin. — La Gazette de la Croix annonce d'une source autorisée que le czar va se rendre probablement à Berlin dans le milieu du mois de novembre. L'empereur de Russie a manifesté surtout le désir d'assister au jubilé du roi de Danemarck, qui célébrera le 15 décembre l'anniversaire de ses vingt-cinq années de règne.

Il n'est pas probable, vu la saison, que le czar puisse se rendre par mer à Copenhague. Dans ces conditions, comme en définitive l'empereur de Russie doit une visite au souverain allemand, il profiterait de son passage à Berlin pour se rencontrer avec Guillaume II.

A l'Ecole des beaux-arts. — M. Edouard Lockroy, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, accompagné de M. Larroumet, directeur des beaux-arts, s'est rendu jeudi à l'Ecole des beaux-arts, conduit par M. Destable, inspecteur de l'Ecole, le ministre a visité en détail les envois de Rome, exposés au quai Malaquais. Il a parcouru aussi la collection des anciens prix de Rome.

Frappé des inconvénients que présente leur entassement dans une série de salles étroites et obscures, il a chargé le directeur des beaux-arts

d'étudier, d'accord avec la direction de l'Ecole, les moyens d'installer cette intéressante collection dans les nouvelles salles de l'hôtel Chimay, récemment annexé à l'Ecole et dont les travaux d'appropriation touchent à leur fin.

Mort mystérieuse. — Le Figaro raconte le fait suivant, qui se serait passé à Madrid, mais dont les journaux espagnols n'ont pas parlé jusqu'à présent :

Il y a quelques jours, une famille française établie à Madrid rentrait de villégiature. Avec elle venait une jeune fille de 19 ans, d'une éclatante beauté; c'était la demoiselle Esther de Mac-Mahon, parente, dit-on, du maréchal. Elle arrivait de France. Aussitôt débarquée, elle entra au couvent des sœurs des Ecoles pies, 24 rue Don-Evarrito, dans le quartier d'Arguelles. La belle voyageuse était éprise d'un jeune homme appartenant à l'aristocratie française. Les parents de Mlle de Mac-Mahon s'opposaient au mariage, et voilà la cause du voyage et de la claustration.

Malgré la surveillance exercée par la supérieure sur les recommandations de la famille, la nouvelle pensionnaire reçut, mercredi dernier, 17, une lettre de son amoureux, dans laquelle celui-ci déclarait que devant l'opposition de sa famille, il était décidé à rompre, et la pria d'oublier. Cette nouvelle dut porter à la jeune fille un coup terrible. Après une journée d'épouvantables crises nerveuses, elle s'alita. Le docteur du couvent la soigna pendant quelques jours, mais, bientôt, Mlle de Mac-Mahon mourut au milieu d'horribles souffrances. Un médecin de l'administration, appelé à constater le décès et à autoriser l'inhumation, a refusé le permis d'inhumer déclarant que la mort était due à un empoisonnement. Le commissaire de police fut aussitôt appelé et le juge de service averti. Le corps de Mlle de Mac-Mahon a été transporté au dépôt judiciaire.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Hygiène publique

Il court en ville une rumeur d'une certaine consistance — nous ajouterons d'une certaine gravité.

Il serait question d'un industriel qui voudrait louer à la ville le moulin des Charreaux, afin d'y installer une fabrique de chapeaux. Il entre, comme on sait, dans la manipulation et l'appropriation des feutres beaucoup de matières toxiques, susceptibles de se mêler à l'eau de la fontaine qui sert à l'alimentation publique, et d'en altérer la pureté.

La commission d'hygiène s'est émue, car si cette installation d'usine était faite sans certaines précautions, il en résulterait pour les habitants un préjudice considérable pour leur santé.

Sans nous associer pour le moment, d'une façon absolue, à l'émotion, que nous comprenons pourtant, de la commission d'hygiène, sans être animés d'aucune espèce d'hostilité contre qui que ce soit, et malgré le besoin de travail qui accable la population laborieuse de la cité, il nous serait extrêmement désagréable d'apprendre que, pour faire gagner la vie à 50 ouvriers de plus, on a avancé la mort à un nombre beaucoup plus considérable de personnes.

Au dernier moment, nous apprenons que la municipalité, sur le rapport de la commission d'hygiène, a refusé l'autorisation demandée.

Projet d'un bal de charité

Un groupe invite les employés de la ville de Cahors à vouloir bien assister à une réunion préparatoire, qui aura lieu le lundi 29 octobre, à 8 h. 1/2 du soir, dans une salle de la Mairie, afin de nommer une commission chargée d'organiser un bal de charité, au bénéfice du Bonillon d'hiver.

Ce n'est pas nous qui dissuaderons MM. les employés d'assister à cette réunion, nous les y engagerons au contraire très fortement, et nous espérons qu'ils répondront à un appel lancé dans un but aussi noble, avec un louable empressement. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des travaux de cette commission.

En attendant, nous souhaitons une réussite complète aux généreux promoteurs de cette œuvre.

L'impôt sur le revenu. — Nous croyons devoir, vu la gravité de la question, donner une analyse aussi complète que possible, du projet d'impôt sur le revenu.

D'après ce projet, tous les revenus possédés ou produits en France seront soumis, sauf certaines exceptions, on modérations, à l'impôt gé-

néral sur le revenu.

La quotité de l'impôt est fixée à 50 centimes pour cent sur les revenus professionnels, industriels, commerciaux; et à un franc pour cent pour tous les autres revenus.

Les personnes dont le revenu total dépasse 2,000 fr., devront faire la déclaration détaillée, par nature de revenus, du produit brut de ces revenus et des différentes charges dont la loi projetée autorise la déduction pour calculer le revenu net imposable.

Les contribuables feront leur déclaration en janvier, à la mairie de leur commune; ces déclarations seront valables pour cinq ans, si le revenu reste à peu près le même.

Les revenus sur lesquels la taxe pourrait être perçue seront exempts de la déclaration; dans cette catégorie, figurent les dividendes et bénéfices passibles de l'impôt sur les valeurs mobilières, les intérêts arragés, traitements, salaires, pensions, indemnités et autres allocations payées par les caisses ou les agents de l'administration et des établissements publics.

Pour les autres revenus, la taxe sera perçue par rôles.

Le revenu des propriétés foncières non bâties est, déduction faite de certaines charges, soit le prix du fermage ou de la location, soit le produit de ces mêmes propriétés. Le revenu des propriétés bâties et leur loyer ou la valeur locative des locaux.

Sont passibles de la taxe, sauf certaines déductions: les intérêts, dividendes, revenus et tous autres produits des actions et obligations de toute nature, les arragés des titres de rente émis par des Etats, les intérêts des créances hypothécaires, les retraites, pensions, gains, et profits de toute sorte.

Seront exempts de la taxe: l'Etat, les militaires et les marins de l'Etat, ainsi que leurs assimilés des armées de terre et de mer, dont la position de grade n'est pas équivalente au grade de sous-lieutenant, mais seulement en ce qu'il a trait à la solde; les officiers et assimilés des armées de terre et de mer, mais seulement pour la durée d'une campagne; les représentants des puissances étrangères; les étrangers qui résident en France depuis moins d'un an, mais seulement pour les revenus produits à l'étranger; les étrangers résidant en France depuis un an, pour la partie de leur revenus produits à l'étranger qu'ils ne consomment pas en France; les bureaux de bienfaisance; les sociétés de secours mutuels, les hospices, etc., pour le produit des quotisations et des quêtes; les intérêts des dépôts des caisses d'épargne; les intérêts des fonds gérés par la caisse des dépôts et consignations, etc.

Il sera fait déduction sur les revenus:

1° Du tiers des revenus imposables lorsque leur ensemble est supérieur à 2,000 fr., mais inférieur à 3,000 fr.

2° Du quart des revenus imposables lorsque leur ensemble est supérieur à 3,000 fr., mais inférieur à 4,000 fr.

3° Du quart de l'ensemble des revenus, lorsque le total ne dépasse pas 6,000 fr. pour les chefs de famille qui justifient avoir cinq personnes à leur charge.

Des commissions d'évaluations fonctionneront dans chaque commune; une commission supérieure sera instituée dans chaque arrondissement. Leurs délibérations seront secrètes.

Toute personne qui n'aura pas fait la déclaration prescrite sera soumise à une taxe double, toute personne qui aura déclaré un revenu trop faible sera rehaussée de moitié relativement à la fraction de revenu non déclaré.

Assises. — Les assises pour le 4^e trimestre de 1888 s'ouvriront à Cahors le lundi 12 novembre prochain, sous la présidence de M. Delord, conseiller à la cour d'Agen, assisté de MM. Fienzal et Galop, juges près le tribunal de première instance de Cahors.

Dans cette session le jury aura à statuer sur deux attentats à la pudeur, deux incendies, deux vols qualifiés et une tentative d'empoisonnement: en tout, sept affaires portées au rôle.

Tirage au sort des jurés. — Le tribunal a procédé jeudi, au début de son audience, au tirage au sort des jurés appelés à siéger aux assises du quatrième trimestre 1888, qui auront lieu au mois de novembre.

Sont sortis de l'urne les noms suivants: MM. Faurie, Germain, receveur des postes à Lauzès. Mohinié, J.-P., maire de Carnac-Rouffiac. Caussanel, Armand, propriétaire, à Blars. Landes, Ch., pr., à St-Laurent-les-Tours. Baveret, Eugène, propriétaire, à Prudhomat. Moussié, Pierre, propriétaire, à Lissac. Mazarquil, Sylvain, cult., à Saint-Hilaire. Fourniols, Bap. n. à Castelnaud-Montratiér. Rongié, Alphonse, avocat, à Teyssiér. Grat, Basile, propriétaire, à Montfaucon. Jarrige, Pierre, maire de Strenquels. Tournié, P.-G., propr. à Durban.

Ginibre, J.-A., propr. à Castelnaud-Montratiér. Maury, J.-F., propr., à Gourdon. Julia, Bernard, propriétaire, à Bagat. Caltié, Hippolyte, avocat à Duravel. Lestrade, Paul, march. tan., à Gourdon. Poujol, J.-V., lic. not. à Prayssac. Doumic, recev. des c. indir. à Marminiac. Delmas, François, propr., à Payrac. Deloncle, Justin, pr. à Saint-Médard. Delon, F., secrétaire de mairie, à Limogne. Roques, Emile, notaire à Laburgade. Delpit, Félix-Adrien, négociant à Figeac. Galop, Gustave, industriel, à Montfaucon. Delon, Fabien, conducteur, à Figeac. Sicard, Alexandre, maire de Belfort. Boy, Numa, propr., à Gourdon. Couderc, Pascal, propr., à Dégagnac. Lavaysse, P.-F., propr., à Molières. Couture, Jean, ex-maire de Casteltranc. Julien, Gustave, négociant, à Cajarc. Dumont, Martial, percep., à Saint-Germain. Dumas, Jacques, cult. à Salviac. Tauran, Louis, propr., à Fourmagnac.

Jurés supplémentaires

MM. Desprats, Charles, négociant à Cahors. Saint-Sevez, P., pharm., à Cahors. Cayla, Henri, négociant à Cahors. Cammas, P.-A., avocat à Cahors.

Ordre des avocats. — Lundi, 22 octobre, MM. les avocats du barreau de Cahors ont procédé à la composition du Conseil de l'ordre. M^e Lagarrigue a été élu bâtonnier.

Chambre de discipline. — Le même jour, la Compagnie des avocats a également nommé les membres qui doivent composer la Chambre de discipline. M^e Talon a été élu président.

Direction générale des manufactures de l'Etat. — Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité dans les manufactures aura lieu dans le courant du mois de janvier prochain. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 1^{er} décembre dans les bureaux de l'une des directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Gros-Caillon), Périgueux, Riom, Tonneins et Toulouse, ou l'inspection de culture à St-Malo, Tarbes et Vesoul.

Les demandes d'inscriptions devront être accompagnées des pièces suivantes:

- 1° L'acte de naissance légalisé constatant que le postulant est Français ou naturalisé et qu'il aura, au 1^{er} novembre de l'année du concours 20 ans au moins 26 au plus;
- 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de sa commune;
- 3° Un extrait du casier judiciaire;
- 4° Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active;
- 5° Le diplôme de bachelier soit ès lettres, soit ès sciences, soit de l'enseignement secondaire français;
- 6° Un certificat d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ou infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Deux exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des chefs de service en résidence dans les villes sus-indiquées.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets d'aller et retour, réduits de 25 0/0, délivrés aux conditions du tarif spécial A n° 9, les 31 Octobre, 1^{er}, 2 et 3 Novembre 1888, seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Lundi 5 Novembre.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Suppression des musiques militaires. — Le Courrier du Centre signale ainsi cette question qui est bien susceptible d'émuover le public de toutes les villes de garnison, villes qui ont toutes fait tant de sacrifices pour avoir quelques-uns des avantages ou des agréments du service militaire: La réduction à trois ans du service militaire ne permettant plus d'avoir de bonnes musiques, avec leur organisation actuelle, il paraît, dit ce journal, qu'on recherche en haut lieu si l'on doit les supprimer ou les remplacer par des fanfares, ce qui est équivalent.

Nous aimons à croire que M. de Freycinet prendra la chose assez au sérieux pour l'exa-

miner de près, et nous sommes convaincus qu'après l'avoir étudiée, il ne proposera ni l'une ni l'autre de ces solutions.

Anciennement, les musiques militaires françaises étaient réputées les meilleures du monde entier; mais, depuis vingt ans, on a retiré aux musiciens, un à un, tous les avantages dont ils jouissaient; et, aujourd'hui, la musique est la seule unité du régiment qui ne possède ni sous-officiers ni caporaux, alors qu'avant 1872 elle était celle qui en recevait le plus. De là sa ruine.

Pourquoi ne pas l'organiser comme autrefois? Par économies. Certes, il est bon de compter, mais, est-ce bien compter qu'entraîner la désorganisation par des économies exagérées et mal entendues.

On ne peut plus objecter qu'ayant, avant tout, besoin de combattants, il faut chercher à diminuer le nombre des musiciens que l'on considère comme des non-valeurs en temps de guerre; depuis quelques années, on les a instruits comme brancardiers, et les médecins qui font les cours, prétendent que, parmi tous leurs élèves, ce sont ceux appelés à rendre le plus de services.

Nous dirait-on aussi que, même comme brancardiers, ils sont moins utiles que les combattants? A cela, nous répondons que nous ne le pensons pas, puisqu'on leur adjoint en plus des tambours, quatre hommes qui sont pris dans chaque compagnie parmi ces combattants.

Il nous semble inutile de rien ajouter à cela, les musiques qui sont nécessaires en temps de paix, deviennent indispensables pendant la guerre.

On ne peut donc pas plus les supprimer ou les remplacer par des faufais que les laisser dans l'état déplorable où elles se trouvent actuellement.

Incendie. — Sur la cause de la commune de Saint-Cirq-Lapopie, habite le sieur Francisco Calvo, sujet espagnol, ex-sous-officier des armées carlistes, exilé volontairement en France depuis l'insurrection de 1874.

Nou loin de sa maison, Calvo possédait une jolie habitation rustique. Là était son petit avoir pécuniaire; là reposaient en paix certains souvenirs précieux de la guerre de partisans, où, en Catalogne surtout, Calvo s'était distingué sous les ordres de Saballs, le célèbre cabecilla.

Doac, samedi dernier, vers quatre heures de l'après midi, Calvo était occupé à fabriquer des corbeilles ou des paniers en osier.

Apercevant de la fumée sortir par la petite cheminée de la maisonnette il ouvre précipitamment la porte et aperçoit le bâtiment en flammes.

Son premier soin est d'appeler du secours. On arrive. Malgré d'énergiques efforts, on ne réussit à sauver que quelques petits effets sans importance.

L'incendie consuma tout, puis le toit s'écroula. Calvo est au désespoir, car ses pertes, paraît-il, ne sont pas couvertes par une assurance.

Un arrêt intéressant. — La chambre correctionnelle de la cour d'appel de Paris a rendu, à son audience de lundi 22 octobre, un arrêt conforme d'ailleurs aux principes, qu'il est intéressant de signaler aux lecteurs.

Les faits sont simples: L'enfant des époux B... avait communiqué à sa nourrice, une femme M..., un mal contagieux dont il était atteint, et la femme M... l'avait communiqué à son tour à son propre enfant qu'elle nourrissait en même temps.

Les époux B... avaient été poursuivis en police correctionnelle et condamnés en vertu des articles 319 et 320 du Code pénal à 100 francs d'amende et 2,000 fr. de dommages-intérêts.

La cour vient de confirmer purement et simplement le jugement de première instance dans un arrêt dont voici le texte:

« La cour, considérant, en droit, que l'article 319 du Code Pénal punit celui qui, par maladresse, imprudence, inattention, négligence, (ou inobservation des règlements), a été involontairement la cause d'un homicide, de quelques manières que cette homicide se soit produit;

« Que l'art. 320 n'est que la suite et le complément du précédent, abaissant la peine dans le cas où, dans les mêmes circonstances, la mort n'aurait pas suivi;

« Que les mots « blessures ou coups » comprennent dans leur généralité toute lésion ou maladie ayant pour cause l'un quelconque des faits prévus et spécifiés par l'art. 319;

« Qu'en conséquence, c'est à bon droit que le tribunal a jugé que les faits reprochés aux époux B... tombaient sous l'application de l'art. 320 du Code pénal;

« Adoptant en outre les motifs des premiers

juges, tant en droit qu'en fait.

« Par ces motifs, « Confirme, etc. »

Le prix du blé. — On parle beaucoup du blé en ce moment, et on semble craindre en France que le prix n'en monte à des chiffres trop élevés. Mais ce n'est rien auprès de ce qui se passe en Amérique. Bien que la récolte y ait été plus considérable que dans la plupart des années précédentes, le blé est plus cher qu'il n'a jamais été.

C'est le résultat des efforts d'un puissant syndicat de spéculateurs.

La semaine dernière, ceux-ci ont acheté à New-York, une seule opération, quinze millions d'hectolitres, c'est-à-dire plus que ce port n'en exporte en une année.

Chose qui ne s'était encore jamais vue, le prix du blé est plus élevé à New-York qu'à Londres.

On écrit de Cahors à la *Revue vinicole*: Cette année, où tant de départements sont exceptionnellement favorisés, le nôtre est parmi les moins bien partagés, car le mildew et le black-rot ont fait d'énormes ravages dans le Lot.

Ils sont rares, ceux qui ont eu la précaution de sulfater. Ceux qui l'ont fait ont eu une récolte magnifique. Quelques-uns ont traité leurs vignes avec du soufre sulfaté et avec l'économie de main-d'œuvre l'oidium et de mildew. C'est dans la commune de Touzac que ce système a été expérimenté avec un vrai succès.

Quoiqua le vin ne vienne plus des coteaux du Lot, si renommés, mais de la plaine, on s'attend à une bonne qualité; grâce aux beaux jours de septembre, la maturité a été complète. Quel malheur que tous les vigneronnens menacés n'aient pas donné à leurs vignes les soins nécessaires! Le rendement serait superbe.

Le marché de Cahors a été approvisionné de raisins apportés des environs. Ce sont des raisins de treille ou de vignes qui se vendent fort cher: de 40 50 centimes le kilo, suivant qualité.

Nous engageons les acheteurs à visiter nos vignobles; malgré les maladies de la vigne, il y a d'excellentes affaires à traiter.

Le choléra des poules et des canards. — M. le préfet de la Gironde vient d'envoyer à tous les maires du département la note suivante, que nous recommandons à l'attention de nos ménagères, dans la crainte que MM. les maires ne l'oublient, comme tant d'autres, au fond de leur tiroir.

« Tous les cultivateurs savent reconnaître le choléra des poules. Dès que le mal les a envahies, les bêtes prennent un air de tristesse, elles deviennent somnolentes, perdent leurs forces, ne s'éloignent plus quand on les chasse; la température du corps s'élève; la crête devient violette par suite d'une modification dans la circulation; enfin la mort arrive souvent quelques heures après l'apparition des premiers symptômes.

« Des recherches scientifiques récentes ont établi d'une façon certaine que cette maladie est produite par un organisme microscopique qui se développe dans les intestins, passe dans le sang s'y multiplie avec une rapidité extraordinaire. Ce parasite est évacué dans la fiente et peut ensuite passer dans les animaux qui picorent les fumières ou mangent les grains qui ont pu être salis par la fiente.

« Si un animal vient à mourir et qu'il y ait lieu de craindre le choléra des poules, il faut aussitôt faire sortir les volailles de la basse-cour et les maintenir isolées les unes des autres. On doit ensuite nettoyer la basse-cour et le poulailler, en enlevant le fumier et en lavant à grande eau les murs, les perchoirs et le sol.

« L'eau employée contiendra par litre 5 gr. d'acide sulfurique, et on se servira pour ce lavage d'un balai rude ou d'une brosse. Quand il se sera écoulé une dizaine de jours sans qu'aucune mort ne soit produite, on pourra considérer le mal comme disparu, et l'on ne maintiendra plus dans l'isolement que les volailles qui manifesteraient de l'abattement, de la tristesse ou de la somnolence.

« Ces moyens, si simples dans leur emploi, suffiront pour arrêter les progrès de la contagion et en empêcher le retour. Appliqués dès le début du mal, ils limiteront les pertes à un chiffre insignifiant. »

L'acide benzoïque et la saccharine. — Avis. — Les travaux récents auxquels a procédé le Comité consultatif d'hygiène de France ont établi que l'usage de l'acide benzoïque et de la saccharine pour la conservation des boissons ou la préparation des substances alimentaires présente un sérieux danger au double point de la digestion et de la nutrition.

L'acide benzoïque entraverait à un très haut degré les phénomènes de la fermentation; son action serait, dans certains cas, plus énergique que celle de l'acide salicylique.

La saccharine, qui possède un pouvoir sucrant fort intense, n'est pas un aliment et renferme des propriétés antiseptiques: elle a pour effet de suspendre ou de retarder les actions physiologiques qui produisent la transformation en sucre des substances amylacées et de troubler profondément les fonctions digestives.

A la suite des expériences auxquelles il s'est livré, le comité a conclu que l'acide benzoïque, la saccharine et ses diverses préparations devaient être proscrites de l'alimentation.

L'emploi de l'acide benzoïque et de la saccharine dans les boissons et substances alimentaires, étant nuisible à la santé, constitue le délit prévu et puni par les lois des 27 mars 1851 et 5 mai 1855.

En conséquence, sera poursuivie par application de ces lois, la répression des faits qui seraient commis dans les conditions ci-dessus spécifiées.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Abusant de certaine locution latine, devenue proverbiale, des plaisants ont avancé que la fortune prodigue ses sourires aux audacieux... à Javar. J'ajoute qu'elle n'est pas moins caressante à Cahors, quand à l'audace on joint l'intelligence, comme M. Mariani-Pilo.

Ce Directeur n'a pas reculé devant des frais considérables, comptant sur le bon goût, et on pensait doute sur la reconnaissance du public cadurcien, et l'événement est venu donner raison à ses calculs.

Une première représentation a eu tout le succès que l'on pouvait désirer, et si la recette n'a pas été plus considérable, cela n'a tenu qu'à l'exiguïté de la salle.

La seconde soirée, pour être un peu moins nombreuse, n'en a pas été moins brillante. Quelle mine de surprises agréables! Impossible de narrer par tous ses détails cette charmante féerie. Je ne saurais cependant passer sans m'y arrêter devant la magnifique buisson des écrevisses bordelaises. Vraiment on comprend les pêcheurs à Bordeaux, et je suis persuadé que si le ruisseau de Vers, était peuplé de crustacés, pareils, les rives du Lot n'auraient pas la même animation.

Et les fontaines merveilleuses, et la recommandation de Seringuinos. Et l'auberge de la Folie. On ne trouve pas toujours, il est vrai, dans cette posada bon souper, bon gîte, et le reste, mais l'hôtelière...? Et les statues vivantes? et toute la féerie. Vrai, pour une bonne soirée, c'est une bonne soirée.

Il faut le reconnaître, la pièce est rendue par des artistes qui y savent. Pour être juste, il faudrait les citer tous, mais la liste est bien longue. Citons au moins Sarah, la Fée Joyeuse, Maggi et sa délicieuse pleiade, Seringuinos, Ba bylas. Je ne veux pas oublier le peintre Albert, mais je vous avouerai que sa qualité de français n'est pas ce qui m'a le plus frappé. Il a paru exprimer un regret que je ne saurais partager; celui de ne pas avoir des moustaches. Bien des SPECTATEURS auraient volontiers, comme Isabelle, consenti à se laisser enlever par lui.

En vérité, les *Pilules du Diable* ne ressemblent guère à celles que prépare le pharmacien du coin. Au moins elles opèrent promptement et sûrement: la bile la plus noire ne saurait leur résister.

Le samedi prochain, début de la troupe d'opéra et d'opéra comique.

REMI SOL.

BOURSE. — Cours du 26 octobre 1888.

3 0/0.....	82 55
3 0/0 amortissable (nouveau).....	85 37
4 1/2 0/0 1883.....	105 70
Actions Orléans.....	1,328 75
Actions Lyon.....	1,312 50
Action Panama.....	276 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	403 50
Obligations Lombardes.....	302 00
Obligations Saragosse.....	356 00

Bibliographie

Journal des demoiselles
Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.
On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

Grand almanach français illustré, publié par le *Musée des Familles*. Un fort vol., grand in-8, broché à 1,50, franco 2 fr. Relié, 2,50, franco 3 fr. Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Le grand *Almanach français illustré* publié par le *Musée des Familles* pour 1889 est un magnifique volume de 416 pages, grand in-8 imprimé sur papiers teintés, qui constitue d'autant mieux un ouvrage de salon et de bibliothèque qu'il forme en réalité une véritable bibliothèque encyclopédique en même temps que le plus complet des annuaires et des calendriers.

A chaque jour de l'année est consacrée une page spéciale où se trouvent non seulement toutes les indications chronologiques et astronomiques indispensables, mais l'ensemble le plus varié de récits, d'études, de fantaisie, d'anecdotes, de recettes, accompagnés de superbes illustrations qui en relèvent l'intérêt. Nos conteurs les plus célèbres, les plus aimés, y sont représentés par quelques-unes de leurs œuvres les mieux réussies, illustrées par les meilleurs dessinateurs. La science, l'histoire naturelle, l'histoire proprement dite, la géographie, les voyages, les choses humoristiques de la plume et du crayon, les jeux d'esprit, les notions utiles, les procédés usuels s'y entremêlent sans cesse et composent la mosaïque la plus variée qui se puisse imaginer; à travers le tout, enfin, sont disséminés les curieux tableaux de l'oracle des Familles, sorte de Calchas fantaisiste toujours de bonne humeur et de bon conseil qui va certainement jouir d'un grand crédit auprès des possesseurs de l'*Almanach* auquel il communique un caractère tout particulier.

Si nous ajoutons que ce recueil, qui est un livre de luxe dans la ce réelle acception du mot est mis en vente au prix réduit du moindre volume ordinaire (1 fr. 50), nous pouvons prédire qu'un immense succès et du meilleur aloi attend le grand *almanach illustré* que le *Musée des Familles* publie pour 1889 et publiera désormais chaque année dans les mêmes conditions.

Nous avons signalé plus d'une fois l'importance que la *Grande Encyclopédie* accorde aux questions industrielles, et le soin tout particulier avec lequel elle les traite. On trouvera un nouvel exemple de ce fait en lisant les articles très intéressants et très complets sur les *Bois* (botanique — chimie — technologie — marine — art militaire — administrations, etc.), *Boisage*, *Boiserie* publiés cette semaine dans la 153^e livraison de cette belle publication. Une feuille spécimen de la *Grande Encyclopédie* est adressée gratuitement sur demande.

H. LAMIRAULT et C^o, éditeurs, 61, rue de Rennes, Paris.

La onzième série des livraisons à 40 centimes des *œuvres complètes de Alfred de Musset* se signale par deux dessins fort curieux de Lévy qui illustrent le conte en vers, si original: *Duport Durand*, ces deux types devenus légendaires, *une idylle*, *Silvia*, *Une Soirée perdue*, complètent cette série, une des plus réussies de la collection.

Une seule a suffi!

Ardentes (Indre), le 26 juillet 1888. — Depuis 2 ans, je souffrais beaucoup de maux de reins et de palpitations de cœur; une seule boîte de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir complètement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. (Sig. lég.) JAVÉ.

Dédié aux Dames

Le sourire éclairé par l'émail éblouissant de jolies dents est au visage ce que le rayon de soleil est au paysage qu'il fait resplendir, et une jolie bouche attire les baisers comme la rose attire les papillons et les abeilles; aussi, charmantes jeunes femmes, ne sauriez-vous attacher trop de prix à la conservation de l'écrin dentaire. Mais il faut bien vous garder d'employer pour les soins de la bouche ces préparations malsaines à base d'acide ou de substance minérale. Rien de plus dangereux: Ces agents altèrent l'émail, provoquent la carie et déterminent les affections des gencives. L'*Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulaic*, cinq fois séculaire, conservera toujours vos dents blanches, fortifiera vos gencives, purifiera votre haleine et enfin supprimera la sécheresse de votre gorge.

Prenez des précautions

Si vous éprouvez maux de tête, si la digestion se fait mal, s'il y a constipation, embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, étourdissements, faiblesse, nous ne saurions trop vous engager à avoir recours aux *Pilules Gicquel*, que vous pourrez vous procurer dans toutes les Pharmacies, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

DERNIÈRE LOCALE

Terrible accident. — Six ouvriers occupés sur la toiture de l'église du Puy, à Figeac, ont, par suite de la rupture de l'échafaudage, été précipités sur le sol, d'une hauteur de 15 mètres.

L'un d'eux, a été très gravement blessé à la tête, les quatre autres n'ont que peu de mal, le sixième, s'entant craquer l'échafaudage s'était accroché au cheneau où il est resté suspendu jusqu'à ce qu'on soit venu le délivrer.

MODES DE PARIS

M^{me} DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{me} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

1889

CALENDRIER DU LOT

Price : 50 centimes.

EN VENTE :

Chez Edouard DELSAUD, Libraire-éditeur
RUE DE LA MAIRIE. — CAHORS

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

Renseignements Statistiques et Administratifs.

Notice sur le Château de Roussillon.

DU PIN

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PERIGUEUX

Il est facile d'imiter : Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Ségur forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

3^e RÉCOMPENSES F. PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

Grands concours d'Alsace
1881

Académie nationale

PÉRIODIQUE 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
GRANDS CONCOURS
BORDEAUX EXPOSIT. 1882 HORS CONCOURS

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

UN RÉDACTEUR

bien au courant, désire rédiger un journal Conservateur ou très modéré.

Ecrire à l'Agence Havas, à Paris, 8, place de la Bourse, aux initiales S. P.

DENTS & DENTIERES

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, avarifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"POUDRE-DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE" Prévenant la Carie et le déchaussement de Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. A18 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb., pour recevoir la 1^{re} série

50 centimes la série de 5 liv. et 5 cart.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron

Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

GAZ DE CAHORS

VENTE DE CHAUX

Chaux pour la construction (l'hectolitre) 1 fr. 10
Chaux pour amendements id. 0 35

PRIS A L'USINE A GAZ

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.



Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^de grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBAREU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 20 par la poste.